



Bulletin d'inscription Plan Départemental d'Alerte et d'Urgence

En situation d'isolement à mon domicile, je souhaite bénéficier de l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas d'activation du Plan Départemental d'Alerte et d'Urgence (Grand froid, Canicule, Pandémie, Inondation...)

65 ans et + + 60 ans inapte au travail en situation de handicap

Madame Monsieur

NOM : Prénom :

Né(e) le :/...../..... E-mail :@.....

Adresse :57525 TALANGE

Tél : Fixe |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mobile |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Désigne la personne à contacter en cas d'urgence :

NOM : Prénom:

Adresse :

Qualité : Tél : Fixe |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mobile |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Service intervenant à domicile :

Nom de l'organisme: Nom du référent :

Adresse :

Tél: Fixe |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mobile |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de la demande :/...../20.....

Signature de l'intéressé(e) :

Demande téléphonique enregistrée par :

(Réservé au CCAS)

.....

Inscription établie par un tiers :

NOM : Prénom :

Adresse :

Qualité : E-mail :@.....

Tél : Fixe |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mobile |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

A....., le/...../20

Signature du déclarant

A retourner au C.C.A.S : 46 Grand Rue BP 33 - 57525 TALANGE – 03.87.71.82.90 ou ccas@mairie-talange.fr



PLAN DÉPARTEMENTAL D'ALERTE ET D'URGENCE

La loi n°2004.626 du 30 juin 2004 relative à la Solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et le décret n°2004-926 du 1^{er} Septembre 2004 permettent au Maire de mettre en place un registre des personnes vulnérables.

Peuvent figurer à leur demande sur le registre nominatif, les personnes seules à leur domicile :

- âgées de 65 ans et plus,
- âgées de plus de 60 ans, inaptées au travail,
- en situation de handicap bénéficiant de l'un des avantages suivants :
 - Allocation Adulte Handicapé (AAH),
 - Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP),
 - Carte d'invalidité,
 - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
 - Pension d'invalidité.

L'inscription au registre est volontaire et confidentielle et permettra au Centre Communal d'Action Sociale de prendre contact avec les personnes inscrites en cas de déclenchement du Plan Départemental d'Alerte et d'Urgence.

Le C.C.A.S. est garant des données et de la tenue de ce registre.

Comment s'inscrire ?

- **En complétant le bulletin au verso et en le déposant au C.C.A.S. ou en Mairie,**
- par voie électronique en renvoyant le bulletin à : ccas@mairie-talange.fr
- par téléphone au C.C.A.S. : 03.87.71.82.90,
- à la demande d'un tiers, obligatoirement par écrit.

Le C.C.A.S. confirmera ensuite votre inscription.

A retourner au C.C.A.S : 46 Grand Rue BP 33 - 57525 TALANGE – 03.87.71.82.90 ou ccas@mairie-talange.fr